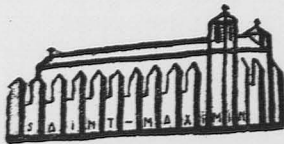


REVUE THOMISTE

*REVUE DOCTRINALE DE THÉOLOGIE
ET DE PHILOSOPHIE*

LXIX^{ÈME} ANNÉE — T. LXI — N° 3

JUILLET-SEPTEMBRE 1961



L'Économie de la loi de nature

THÉOLOGIE DE LA NATURE

DEUX QUESTIONS DE LA THÉOLOGIE NATURELLE ET CELLE DE L'ÉCONOMIE DE LA LOI DE NATURE

PHILOSOPHIE

1. La loi naturelle

Si la loi naturelle, qui nous fait découvrir ce qu'est le bien et ce qu'est le mal, est l'empreinte en nous de la sagesse divine, une participation de la loi éternelle dans la créature contingente, il est clair qu'elle n'est pas séparable de l'homme et qu'elle l'accompagne dans toutes les étapes de son développement. La prise de conscience de cette loi remonte par delà saint Thomas d'Aquin, par delà saint Augustin et les Pères de l'Église, par delà saint Paul, et à Cicéron, aux Stoïciens, aux grands moralistes de l'antiquité, et à ses grands préces, à Socrate en particulier. Autrement dit l'éthique générale du droit naturel, que les Anciens appelaient la loi non écrite, ce n'est le nom qui lui convient le mieux.

Pour les Anciens, qui croyaient que la nature derive de Dieu, l'idée de la loi non écrite était liée étroitement à un sentiment de piété naturelle, à ce profond respect sacré irrésistiblement exprimé par les poètes... De nos jours, cependant, il suffit de recourir à la nature humaine et à la liberté de l'être humain pour être persuadé qu'il y a une loi non écrite, pour savoir que le droit naturel est quelque chose d'autre que cette loi écrite. Il faut reconnaître que les lois de la croissance et de vieillissement sont l'œuvre de Dieu.

Une autre chose est l'existence de la loi naturelle dans la conscience humaine.

L'homme qui ne connaît pas la loi (et cette ignorance est-elle un péché?) ne peut pas de quelque façon s'en rendre responsable devant la loi. Il suffit qu'il y a une loi non écrite pour naturellement connaître ce qu'est cette loi. C'est par cette loi que l'homme est capable de connaître que Dieu des personnes avec une vision de la loi non écrite. Elle est la loi, Dieu, dans le regard de l'homme. Dieu.

1. Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, I-II, q. 94, a. 2.
2. Thomas d'Aquin, *Le Droit de l'homme et de la nature*, 1947, t. 1, p. 10.
3. Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, I-II, q. 94, a. 2.
4. Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, I-II, q. 94, a. 2.